

COMMISSION ECB DU CNPN du 19 Décembre 2019

Avis sur le projet d'un PNA en faveur du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) et du Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) 2020-2029



En préambule, le rapporteur précise qu'il a été membre de la Commission rapaces de la LPO mais que, pour éviter les éventuels conflits d'intérêt dans son rôle au sein du CNPN, il a démissionné de cette mission au mois de septembre 2019.

Avant toute chose, il convient de souligner la qualité du travail accompli par la LPO lors des précédents PNA consacrés au Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), dans son rôle de structure animatrice et d'opérateur technique. Dans la même démarche, la recherche de collaboration avec les organismes scientifiques (MNHN, CNRS, ENV-VétAgroSup et laboratoires d'analyses), les associations naturalistes locales, ainsi que l'étroite relation avec les services administratifs des départements et des régions, la DREAL coordinatrice, l'Office National des Forêts et les services départementaux de l'ONCFS sont également appréciables et ont constitué des facteurs de réussite des plans d'actions en région.

Enfin, même si le Balbuzard n'est pas une espèce menacée à l'échelle européenne (pas moins de 12 000 couples en Europe), elle fait néanmoins l'objet d'un Plan paneuropéen, porté par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Convention de Berne. Pour le Conseil de l'Europe, le Balbuzard pêcheur est une espèce porte-étendard qui représente à la fois la richesse ichtyologique des milieux aquatiques dulcicoles et marins et symbolise la protection des habitats de reproduction forestiers et rupestres en milieu littoral.

Il est également rappelé que le référent du CNPN a été systématiquement invité aux réunions préparatoires au bilan du PNA 2008-2012, ainsi qu'aux réunions d'élaboration du nouveau PNA 2020-2030, qui fait l'objet de cette présentation ; ce qui a largement facilité la rédaction du document final et permis de prendre en compte les remarques critiques du CNPN.

En ce qui concerne le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), cet aigle inféodé aux milieux aquatiques, moins spécialiste que le Balbuzard pêcheur, fait partie intégrante de ce PNA et, bien que l'installation de cette espèce soit encore au stade pionnier (trois couples installés à ce jour sur le territoire national), elle bénéficiera largement de l'expérience et des acquis des PNA « Balbuzard ».

Globalement, ce projet de PNA consacré à deux grands rapaces emblématiques est bien conçu, relativement complet et appréhende bien leur devenir ; il prend en compte à la fois la dynamique démographique actuelle des deux espèces, les causes de surmortalité et, localement, les menaces qui pèsent sur chacune d'elles ; les facteurs humains sont également pris en compte (incidence éventuelle sur les piscicultures et les étangs de pêche sportive).

Toutefois, la protection effective du Balbuzard en Corse est loin d'être résolue et mérite une attention toute particulière et une action renforcée impliquant des collaborations avec les services de l'État, le Parc Naturel Régional, la Réserve Naturelle corse de Scandola et les gestionnaires de la flottille de bateaux de plaisance.

Les opérations éventuelles de réintroduction de Balbuzard pêcheur (dans les zones géographiques où il avait disparu), par translocation de pulli, devront se conformer aux recommandations du CNPN et ne constitueront qu'une option possible de conservation dans le cadre du PNA, prenant en compte les facteurs humains et les facteurs écologiques locaux, et non une démarche systématique.

Après discussion et délibération, la commission approuve à l'unanimité le projet de PNA consacré au Balbuzard pêcheur et au Pygargue à queue blanche, en donnant la priorité aux actions suivantes :

- ☞ *Privilégier la poursuite et l'amélioration des actions de connaissance des deux espèces (notamment les opérations de baguage pour le Balbuzard pêcheur).*
- ☞ *Suivre l'évolution des populations respectives.*
- ☞ *Accompagner la reconquête, à l'instar des PNA précédents, sans favoriser artificiellement la concentration des petites populations locales (notamment par l'installation de nouvelles plateformes artificielles), pour ne pas augmenter l'impact des rapaces sur les installations piscicoles locales ni multiplier les conflits territoriaux intraspécifiques.*
- ☞ *Analyser et tenter de réduire les causes de surmortalité (notamment l'incidence des parcs éoliens dans les zones de présence des espèces, les lignes électriques et les actes de braconnage) et les facteurs de régression (cf. le dérangement en période de nidification).*
- ☞ *Préserver les habitats aquatiques et palustres et les ressources trophiques.*
- ☞ *Tout mettre en œuvre pour concilier la préservation de ces espèces piscivores avec les activités humaines à caractère piscicole.*
- ☞ *Favoriser la collaboration internationale et faire bénéficier les pays du bassin méditerranéen des acquis des PNA.*



Michel METAIS
Président de la Commission ECB